



Compte rendu du Comité des Financeurs du CTMA Sources en action

4 novembre 2019 – Réunion téléphonique

Ordre du jour :

1. Evaluation du calendrier pour l'intégration de la Région Nouvelle Aquitaine, l'EPAGE de la Vienne médiane et la convention Région / Agences de l'eau
2. Point d'étape sur l'avancement des phases 1 à 3 et préparation du COTECH du 13/11/2019
3. Retour sur les échanges entre les coordonnateurs et les Chambres d'agriculture

Liste des présents et excusés : Annexe 1

Le programme « Sources en action » est financé par :



L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Restitution des principaux échanges :

1. Evaluation du calendrier pour l'intégration de la Région Nouvelle Aquitaine, l'EPAGE de la Vienne médiane et la convention Région / Agences de l'eau

➤ L'élaboration de la **convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour Garonne** est toujours en cours et a pris du retard pour plusieurs raisons :

- la DREAL Nouvelle Aquitaine souhaite intégrer la convention Région / Agences
- des discussions sont en cours en parallèle entre la Région et l'Agence Adour Garonne.

Une réunion est prévue entre la Région et l'Agence Loire Bretagne fin novembre mais la convention n'est pas à l'ordre du jour des commissions de la Région et de l'Agence prévues en décembre 2019.

La validation de la convention qui permettrait d'obtenir une bonification de 10% d'aide de l'Agence de l'eau pour les thématiques « Animation » et « Communication/sensibilisation » se fera en commission de mars, juin ou octobre 2020. La rétroactivité de la bonification sur toute l'année 2020 ne semble pas automatique si la convention est présentée au Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau en juin 2020. Un éclaircissement sur ce point est attendu par l'Agence de l'eau.

➤ Une délibération pour que **la Région intègre le contrat Sources en action** sera présentée à la commission plénière de décembre 2019. Les modalités d'intégration de la Région sont similaires à celles de l'Agence de l'eau : la Région s'engagera sur des montants maximums financés.

Selon les éléments connus à ce jour, l'avenant qui permettra à la Région d'intégrer le contrat Sources en action devra être signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et par l'Agence de l'eau.

La question est posée d'une volonté de la Région de réaliser une signature officielle pour l'intégration du contrat Sources en action. La Région n'a pas pris de position sur le sujet à ce jour mais s'interrogera sur l'opportunité de réaliser un tel événement.

➤ **L'intégration du futur EPAGE de la Vienne médiane** au contrat Sources en action ne peut pas être couplée à l'intégration de la Région car les nouveaux statuts du SABV, transformé en EPAGE n'entreront en vigueur qu'en janvier 2020 soit consécutivement à la délibération actant l'intégration de la Région au contrat Sources en action.

D'après les informations connues à ce jour, un avenant spécifique sera nécessaire pour l'intégration de ce nouveau maître d'ouvrage et devra être signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage et par l'Agence de l'eau, considérant que l'intégration de l'EPAGE constitue une modification substantielle des parties du contrat.

2. Point d'étape sur l'avancement des phases 1 à 3 et préparation du COTECH du 13/11/2019

Un rapide bilan de l'avancement des réalisations des phases 1 à 3 est présenté par les coordonnateurs. Les taux de réalisation sont globalement bons mais un décalage dans le temps d'1 an minimum est observé pour la mise en œuvre et le solde des actions.

La Région et l'Agence de l'eau demandent à tous les maîtres d'ouvrage de transmettre leurs demandes de versement de solde le plus tôt possible et de déposer des dossiers de demandes de subvention complets. Si tel n'est pas le cas, un délai maximum de 6 mois est octroyé pour communiquer les pièces complémentaires.

Une réflexion a lieu sur le format de présentation des actions lors des COTECH. Les financeurs demandent s'il est possible d'essayer de réaliser une présentation par masses d'eau plutôt que par maîtres d'ouvrage. Lors du dernier COTECH, qui a eu le 10 juillet 2019, les coordonnateurs avaient proposé une méthode synthétique pour exposer les réalisations des 24 opérateurs. Ils étudieront la possibilité de tester une présentation pour une ou deux masses d'eau lors du prochain COTECH.

3. Retour sur les échanges entre les coordonnateurs et les Chambres d'agriculture

Suite aux différents échanges qui ont eu lieu en 2019 sur la transmission des données issues des DIE et la validation des accompagnements individuels, une ultime rencontre entre les coordonnateurs et les Chambres d'Agriculture de la Creuse et de la Haute-Vienne est prévue fin novembre, à laquelle les financeurs sont conviés.

L'Agence de l'eau appuie la demande de transmission de données et informe qu'elle ajoutera une pièce actant la validation des actions réalisées par les coordonnateurs pour le paiement des soldes de subventions.

Il est rappelé par ailleurs, qu'en l'absence d'issue favorable suite à la rencontre à venir, des scénarii sur le devenir des Chambres d'Agriculture au sein du contrat seront soumis au vote du prochain COPIL du contrat Sources en action.

Annexe 1

Liste des personnes présentes :

- ANDRE Samuel : Agence de l'eau Loire Bretagne
- BENESTEAU Pauline : EPTB Vienne
- FUENTES Yohann : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- IRIBARNE Florent : Conseil Départemental de la Creuse
- LUTRAT Flavien : Conseil Départemental de la Creuse
- RODIER Guillaume : PNR Millevaches en Limousin

Personne excusée :

- VEYSSIERE Karine : Conseil Départemental de la Corrèze